



Luxembourg, le 29 mai 2017

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:
Jérôme KRIER
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2017-2942-lettre-trans-RepMin_SCL-CHD_29-05-2017.doc/2017-JK

Concerne: Question parlementaire n°2942 du 28 avril 2017 posée par l'Honorable Député Gilles BAUM concernant la « Cité Syrdall ».

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 2 mai 2017 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente la réponse du Ministre du Logement à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement



Marc HANSEN

Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°2942 du 28 avril 2017, posée par l'Honorable Député Gilles BAUM concernant la « Cité Syrdall ».

Le Fonds d'assainissement de la cité Syrdall est un établissement public créé par la loi du 10 décembre 1998 et constitue en effet un héritage complexe puisqu'à ce jour le Fonds n'a pas pu s'emparer de l'ensemble des lots nécessaires qui lui permettrait d'accomplir son objectif initial. Vous n'êtes pas sans savoir que l'historique dudit site a pris son origine longtemps avant la création du Fonds d'assainissement et vous pouvez bien vous imaginer que ces longues années avec une multitude d'épisodes et de revirements n'ont pas aidé à faciliter la tâche.

L'ensemble immobilier à acquérir dans la « Cité Syrdall » représentait à l'origine 39 immeubles avec 220 unités de logement et 26 parcelles non bâties, le tout réparti sur 120 propriétaires différents.

A ce jour, le Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall est propriétaire de 181 unités de logement sur 220, soit 82% de l'ensemble des unités, et 81% des surfaces bâties.

Les terrains non-bâties et les infrastructures existantes d'une surface totale de 6,52 ha sont à l'heure actuelle classés en une zone à restructurer. Sur la prédite surface, le Fonds d'assainissement est entretemps propriétaire de 2,33 ha, ce qui représente près de 36 % de la totalité.

Durant la période de 2010 à 2016, le Fonds d'assainissement a acquis 59 unités et 6 terrains d'une contenance de 93,93 ares, provenant de 15 propriétaires différents. Au cours des deux dernières années, 15 unités ont pu être acquises.

Les négociations avec les propriétaires restants se poursuivent en vue de trouver des accords pour l'acquisition de leurs biens.

En parallèle, les dernières unités acquises seront soumises à des travaux de désamiantage. Ainsi 14 immeubles seront prévisiblement démolis d'ici la fin de l'année 2017. A la fin de ces travaux, 21 des 39 immeubles auront été détruits.